



VILLE DE ROMORANTIN-LANTHENAY
(LOIR ET CHER)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 10 AVRIL 2025

Date de la convocation : 27 mars 2025

Conseillers en exercice : 33

PRESIDENT : LORGEUX Jeanny, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. LORGEUX, Maire, Mme ROGER, M. GUIMONET, Mme PERSEGOL, M. DUVAL, Mme ESCAMEZ, M. SEGUIN, Mme POUGET, Adjoints au Maire, MM. HOURY, CHEMINOT, Mme DOYON, MM. CHENE, LEROY, Mme ORTH, M. BOURARD, Mmes MERCIER, BARRY, MM. NAUDION, BLANCHARD, Mme GIRAUDET, Conseillers Municipaux.

SECRETAIRE : Mme MERCIER, Conseillère Municipale.

EXCUSÉS : M. HARNOIS, Adjoint au Maire, qui donne pouvoir à Mme ORTH, Mme DEGRAIS, Adjointe au Maire, qui donne pouvoir à Mme ESCAMEZ, M. MORIN, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à M. HOURY, Mme BRETEL, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à Mme PERSEGOL, M. GAVEAU, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à Mme ROGER, Mme MARCHAND, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à M. CHEMINOT, M. de REDON, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à Mme GIRAUDET, Mme PAUCHARD, Conseillère Municipale, M. GUENIN, Conseiller Municipal, M. CORDONNIER, Conseiller Municipal, M. HOUGNON, Conseiller Municipal.

ABSENTS : M. SABOURDY, Conseiller Municipal, M. JOLIVET, Conseiller Municipal.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 17 heures.

EXERCICE 2024 : AFFECTATION DES RESULTATS DEFINITIFS - BUDGET PRINCIPAL - N° 25/03 - 06/A

Monsieur SEGUIN, Adjoint au Maire, Rapporteur, expose au Conseil Municipal :

"Vu les articles L.2121-31 et L.5217-10-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations du 06 mars 2025 actant la clôture des budgets annexes Eau et Assainissement ainsi que le transfert des résultats la Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois.

Après avoir adopté les résultats de l'exercice 2024,

Considérant ces résultats et les restes à réaliser de l'exercice 2024,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024,

Je vous propose les affectations de résultats suivantes pour le **budget Principal** :

Les résultats de l'exercice 2024 se présentent comme suit :

	Dépenses	Recettes	Solde
Section de Fonctionnement			
Résultat propre à l'exercice 2024	26 647 854,14 €	29 074 953,18 €	+2 427 099,04 €
Résultat antérieur reporté (compte 002)		3 103 604,38 €	+3 103 604,38 €
Résultat de fonctionnement à affecter			+5 530 703,42 €

.../...



Résultat de clôture de fonctionnement du budget Eau 2024	+342 087,07 €
Résultat de clôture de fonctionnement du budget Assainissement 2024	+73 415,82 €

Section d'investissement			
Résultat propre à l'exercice 2024	13 720 287,80 €	10 887 419,87 €	-2 832 867,93 €
Résultat antérieur reporté (compte 001)	-238 529,04 €		-238 529,04 €
Résultat global d'exécution en investissement			-3 071 396,97 €
Restes à réaliser au 31 décembre 2024	982 081,65 €	1 510 813,99 €	+528 732,34 €
Besoin de financement			-2 542 664,63 €

Résultat de clôture d'investissement du budget Eau 2024	+90 834,82 €
Résultat de clôture d'investissement du budget Assainissement 2024	+407 923,46 €

Proposition d'affectation de résultat				
Excédent de fonctionnement affecté à l'investissement Compte 1068	obligatoire		2 542 664,63 €	2 542 664,63 €
	complémentaire		0,00 €	
Résultat de fonctionnement reporté Compte 002	du budget principal		2 988 038,79 €	3 403 541,68 €
	du budget annexe eau		342 087,07 €	
	du budget annexe assainissement		73 415,82 €	
Solde d'exécution d'investissement reporté Compte 001	du budget principal	3 071 396,97 €		-2 572 638,69€
	du budget annexe eau		90 834,82 €	
	du budget annexe assainissement		407 923,46 €	

Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57,

Il est proposé d'inscrire ces montants dans le budget primitif principal, ainsi que le détail des restes à réaliser.

Les excédents issus des budgets annexes Eau et Assainissement seront reversés à la Communauté de Communes, tel que décidé dans la délibération du 06 mars 2025 :

- Le résultat de clôture de fonctionnement du budget annexe Eau 2024, de 342 087,07 €, sera inscrit en dépenses au compte 65888.
- Le résultat de clôture de fonctionnement du budget annexe Assainissement 2024, de 73 415,82 €, sera inscrit en dépenses au compte 65888.
- Le résultat de clôture d'investissement du budget annexe Eau 2024, de 90 834,82 €, sera inscrit en dépenses au compte 1068.

.../...



- Le résultat de clôture d'investissement du budget annexe Assainissement 2024, de 407 923,46 € sera inscrit en dépenses au compte 1068."

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (23 pour et 4 abstentions : M. NAUDION - M. BLANCHARD - Mme GIRAUDET - M. de REDON) adopte l'affectation de résultats proposée.

Le Maire,
Certifie, sous sa responsabilité, le caractère
exécutoire de cet acte transmis au
représentant de l'Etat le

22 AVR. 2025

Mis en ligne sur le site internet le

23 AVR. 2025

Informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le
Tribunal Administratif d'Orléans dans un
délai de deux mois à compter de la présente
publication ou notification. Le Tribunal
Administratif peut être saisi par l'application
informatique "Télérecours citoyens"
accessible par le site Internet
<https://www.telerecours.fr>

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

La secrétaire,



Jeanny LORGEUX

Laurence MERCIER